



MAIRIE  
53 avenue du Général de Gaulle  
40230 TOSSE

Tél. 05 58 43 02 01  
mairie@tosse.fr



24-A05813

CASIER\_URBA  
24/12/2024

Monsieur le Président  
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Allée des Camélias  
BP 44  
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE



Tosse, le 18 décembre 2024

Objet : PLUi modification n° 4  
Avis de la commune de Tosse

Monsieur le Président,

Par courrier du 08/10/2024, vous m'avez notifié le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sur lequel vous sollicitez l'avis de la commune de Tosse.

Je vous informe que, après avoir pris connaissance de votre arrêté n° 20240711A15, notamment les objectifs visés par la modification n°4, ainsi que du dossier complet consultable en version numérique à l'adresse <https://cloud.cc-macs.org/index.php/s/JSFBtetJP3xz9gr>, la commune de Tosse accompagne la Communauté des Communes dans le contenu et la forme de la modification n°4 et approuve ses dispositions.

Toutefois, je souhaiterais que puissent être rattachés à l'enquête publique les trois points ci-dessous :

- 1) La modification de l'emprise des pas japonais en centre-ville, car elle ne répond pas au contenu du dispositif qui a vocation à préserver une trame verte et un couvert boisé remarquables. Les parcelles AA133, AA375 et AA510, bâties et sans couvert arboricole, n'auraient pas dû être impactées. Le trait grossier englobant ces trois parcelles relève manifestement d'une erreur matérielle.
- 2) Je souhaiterais que le bâtiment de l'ancienne gare de Tosse (parcelle AB237) soit préservé et classé au titre du patrimoine, par mention au plan patrimoine 3.2.7 et ajout à la liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. Ce bâtiment, typique et chargé d'histoire, a été oublié dans la liste des bâtiments remarquables figurant au PLUi.
- 3) Les opérations d'aménagement prévues ayant été réalisées, il conviendrait de retirer du règlement graphique (plan 3.2.11) et de la liste correspondante, les emplacements réservés suivants :
  - a. TOS01 Aménagement piste cyclable sur ancienne voie ferrée
  - b. TOS03 Création voie de desserte
  - c. TOS04 Aménagement d'un carrefour
  - d. TOS05 Elargissement voirie
  - e. TOS06 Elargissement voirie

- f. TOS07 Aménagement piste cyclable sur ancienne voie ferrée
- g. TOS16 Aménagement piste cyclable sur ancienne voie ferrée
- h. TOS17 Elargissement de voirie
- i. TOS20 Réalisation de voie verte.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J.C. DAULOUÈDE  
Maire

